

## Réponse du gouvernement au dixième rapport du Comité permanent des ressources naturelles intitulé *Favoriser une transformation juste et équitable du secteur de l'énergie du Canada*

Alors que la transition mondiale vers des émissions nettes zéro se poursuivra, nombre de possibilités économiques surgiront et des changements seront observés à l'échelle du pays. Pour se préparer à ces derniers et tirer parti des possibilités, le gouvernement a entamé d'importants travaux favorisant la croissance au sein d'une économie à faibles émissions de carbone et la création d'emplois durables.

À la suite de la publication du premier plan national sur le climat du Canada en 2016, le gouvernement a établi le Groupe de travail sur la transition équitable (GTTE) pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes. Il s'agit d'un organisme indépendant lui fournissant des conseils sur la manière d'appuyer ces collectivités et ces travailleurs touchés par l'élimination graduelle de l'électricité produite à partir de centrales thermiques alimentées au charbon. Le rapport de 2019 du GTTE a contribué à éclairer l'approche gouvernementale, laquelle comprend un soutien à la diversification économique et au perfectionnement des compétences des travailleurs de l'industrie du charbon, ainsi que d'importants investissements consacrés à la diversification économique et aux programmes de renforcement des compétences axés sur les communautés.

En 2021-2022, le gouvernement a entrepris une vaste consultation sur l'élaboration de la législation sur les emplois durables, notamment s'agissant des principes qui guideraient ses travaux dans ce domaine, ainsi que sur la création d'un organisme consultatif qui lui fournirait des conseils sur son approche. En tout, 17 séances de mobilisation ont été organisées avec les intervenants et les partenaires, y compris des organismes autochtones, et des commentaires tirés de plus de 30 000 courriels ont également été résumés et analysés afin de trouver des thèmes récurrents, des perspectives uniques et communes, des réactions, ainsi que des recommandations de la part des Canadiens intéressés. Plus de 75 soumissions détaillées ont été reçues d'organismes nationaux partageant leur vision de la conception de la législation et d'une mesure complète pour la création d'emplois durables. L'approche du gouvernement a été éclairée et façonnée par ce que les Canadiens ont déclaré au cours de ces consultations.

Le plan provisoire pour des emplois durables du gouvernement décrit le vaste éventail de mesures actuelles et prévues conçues pour s'assurer que les collectivités et les travailleurs canadiens réussissent dans l'économie de demain. En juin 2023, le gouvernement a déposé le projet de loi C-50, soit la *Loi canadienne sur les emplois durables*, qui vise à établir un cadre lui permettant de faciliter et de promouvoir la création d'emplois durables et de soutenir les travailleurs et les collectivités partout au pays tout au long de la transition mondiale vers la carboneutralité. Ce cadre encouragera la transparence, la responsabilité, la mobilisation et la prise de mesures par les entités fédérales concernées, dont celles se concentrant sur le perfectionnement des compétences, le développement économique et la réduction des émissions, tant à l'échelle nationale que régionale.

La législation proposée comprend cinq éléments clés de l'approche du Canada en matière d'emplois durables :

- Premièrement, il comporte un ensemble de principes directeurs visant à renforcer le travail du gouvernement fédéral en faveur d'une économie à faibles émissions de carbone juste et équitable.
- Deuxièmement, pour promouvoir la transparence et assurer la responsabilité, le projet de loi propose que le gouvernement publie des plans d'action pour des emplois durables tous les cinq ans, à partir de 2025. La nature itérative de ces derniers garantira que l'approche du Canada en matière d'emplois durables restera adaptée à l'évolution de l'économie à faibles émissions de carbone.
- Troisièmement, la législation propose l'établissement d'une organisation tripartite élargie, soit le Conseil des partenariats sur les emplois durables, qui mobilisera les Canadiens concernés et conseillera le gouvernement sur les mesures les plus efficaces pour soutenir la création d'emplois durables et la croissance d'une économie à faibles émissions de carbone. Les avis du Conseil aideront le gouvernement à prendre des mesures tenant compte des réalités locales et reflétant les besoins et les expériences des partenaires et des intervenants, des autres ordres de gouvernement, des organisations autochtones, des syndicats, des travailleurs, de l'industrie et de la société civile.
- Quatrièmement, le projet de loi confirme l'intention du gouvernement d'établir un Secrétariat des emplois durables, lequel travaillera avec les ministères et les organismes fédéraux pour élaborer des plans d'action pour des emplois durables afin d'assurer une action coordonnée dans le cadre des mandats ministériels pertinents et un engagement continu avec les partenaires clés.
- Enfin, le projet de loi propose qu'un ministre responsable soit désigné par une décision du gouverneur en conseil pour assumer la responsabilité globale de la loi et de l'application de ses dispositions, et qu'il nomme des ministres, qui seraient étroitement consultés sur les éléments clés, notamment les plans d'action pour des emplois durables.

Par l'entremise du plan provisoire pour des emplois durables et de la législation proposée, le gouvernement a présenté l'approche qu'il adoptera pour créer un avenir énergétique canadien juste et équitable; elle répond à de nombreuses recommandations formulées par le Comité. Le gouvernement a examiné attentivement le rapport de ce dernier et souhaite lui fournir une mise à jour des activités actuelles et prévues relatives à ses recommandations. Les aspects des recommandations 2, 4 et 5 sont traités ensemble, ainsi que les recommandations 18 et 19, les autres sont traitées individuellement.

Le gouvernement appuie les efforts du Comité et est heureux de faire le point sur les progrès et les efforts de collaboration continus de Ressources naturelles Canada (RNCan); d'Emploi et Développement social Canada (EDSC); d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC); du ministère des Finances; d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE); et des Agences de développement régional du Canada pour faire avancer la croissance de l'économie à émissions nettes zéro du pays et encourager la création d'emplois durables.

**Fixer des objectifs de carboneutralité clairs ainsi qu'un plan précis pour les atteindre (recommandation 1) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité (la Loi)* fournit un cadre législatif qui exige la définition d'objectifs clairs de réduction des émissions tous les cinq ans en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, ainsi que l'établissement de plans de réductions des émissions crédibles et fondés sur la science pour les réaliser, dont le premier est le plan de réduction des émissions (PRE) pour 2030.

La Loi a également dressé un processus juridiquement contraignant pour fixer des objectifs nationaux quinquennaux de réduction des émissions pour les années charnières 2035, 2040 et 2045; un processus rigoureux doit aussi être respecté lors de leur élaboration. Il est notamment nécessaire de tenir compte des meilleures données scientifiques disponibles, des connaissances autochtones, des engagements internationaux du Canada en matière de climat, des conseils de l'organisme consultatif Net-Zéro, ainsi que des contributions des provinces et des territoires, des peuples autochtones et des personnes intéressées. Ces objectifs fourniront une voie claire pour aider le Canada à tracer son chemin vers des émissions nettes zéro d'ici 2050. Cette approche s'harmonise avec le « cycle d'ambition » de l'Accord de Paris, lequel exige que les parties communiquent tous les cinq ans de nouveaux objectifs de réduction des émissions plus ambitieux pour encourager une diminution progressivement plus importante des émissions mondiales au fil du temps.

Le PRE de 2030, publié en mars 2022, est le premier des plans de réduction des émissions imposés par la loi. Il fournit un plan d'action sur la manière dont le Canada peut atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030. En outre, il comprend de nouvelles mesures et stratégies dans tous les secteurs de l'économie, lesquelles tiennent compte des meilleures données scientifiques disponibles. Un plus grand nombre d'éléments essentiels ont été instaurés pour bâtir une économie forte et résiliente, créer des emplois et réaliser les objectifs climatiques du Canada, tout en laissant une certaine souplesse pour s'adapter aux besoins futurs. Certaines de ces mesures, décrites dans le PRE de 2030 et dans d'autres annonces récentes, sont les suivantes :

- Contribuer à réduire les coûts énergétiques des maisons et des bâtiments, tout en réduisant les émissions pour atteindre la carboneutralité d'ici 2040 et en renforçant la résilience climatique grâce à l'élaboration de la Stratégie canadienne pour des bâtiments verts de 150 millions de dollars et un investissement supplémentaire de 458,5 millions de dollars dans le volet de faible revenu du Prêt canadien pour des maisons plus vertes;
- Donner aux collectivités les moyens d'agir pour le climat en élargissant le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone grâce à un investissement de 2,2 milliards de dollars, qui comprendra un nouveau Fonds de leadership autochtone de 180 millions de dollars pour soutenir les projets de réduction des émissions menés par les communautés et les organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis;

- Stimuler l'innovation et l'adoption de technologies et de combustibles plus propres pour les émetteurs industriels à forte intensité d'émissions, tout en limitant les effets de la tarification du carbone sur leur capacité à être compétitifs sur le marché canadien et à l'étranger dans le cadre du système de tarification en fonction de la production, lorsque les provinces et les territoires le demandent ou choisissent de ne pas fixer un prix adéquat pour la pollution par le carbone;
- Faire avancer le dossier des voitures et camions propres en investissant 400 millions de dollars dans l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des véhicules zéro émission, 1,7 milliard de dollars pour élargir le programme incitatif pour les véhicules zéro émission (iVZE) afin de réduire le coût d'achat des nouveaux véhicules légers électriques pour les Canadiens et de faciliter la vie des personnes qui possèdent déjà de tels véhicules, et en introduisant un programme d'incitatif à l'achat de 547,5 millions de dollars pour les véhicules de taille moyenne et les véhicules lourds;
- Positionner le secteur pétrolier et gazier pour réduire la pollution tout en continuant de créer des emplois et de faire croître l'économie en travaillant avec les intervenants pour mettre en œuvre le plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier;
- Alimenter l'économie avec de l'électricité renouvelable en continuant de faire progresser le Règlement sur l'électricité propre afin de permettre au Canada d'atteindre un réseau électrique carboneutre d'ici 2035, en fournissant près de 3 milliards de dollars au Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification et au Programme des réseaux intelligents, en plus des investissements précédents, pour des projets supplémentaires d'électricité renouvelable et de modernisation des réseaux, et 250 millions de dollars pour soutenir les travaux préalables au développement de grands projets d'électricité propre;
- Aider les industries à adopter des technologies propres au cours de leur transition vers la carboneutralité en élaborant une stratégie fédérale de gestion du carbone et en mettant en œuvre des crédits d'impôt à l'investissement pour réduire les risques liés aux investissements dans l'hydrogène propre, l'électricité propre, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone et les technologies propres;
- Encourager l'innovation dans le domaine des technologies propres en investissant un milliard de dollars dans la création de la Corporation d'innovation du Canada, un organisme indépendant;
- Lancer un Fonds de croissance du Canada de 15 milliards de dollars afin d'attirer les capitaux privés nécessaires pour accélérer le déploiement des technologies requises pour décarboniser et faire croître l'économie;
- Élaborer une stratégie pangouvernementale pour renforcer la cohérence et la coordination des politiques en matière de technologies propres et d'innovation climatique;
- Investir dans la nature et les solutions climatiques naturelles par le versement d'une somme supplémentaire de 780 millions de dollars dans le Fonds des solutions climatiques axées sur la nature, pour appuyer les projets visant à conserver, remettre en état et améliorer les terres humides, les tourbières et les prairies afin de stocker et capter du carbone;

- Soutenir les agriculteurs en tant que partenaires de la création d'un avenir propre et prospère en investissant dans de nouveaux programmes, tels que le programme de 150 millions de dollars pour des paysages agricoles résilients, et en complétant le programme Solutions agricoles pour le climat : Fonds d'action climatique à la ferme, doté de 470 millions de dollars pour soutenir les pratiques clés d'atténuation des changements climatiques et de 300 millions de dollars pour tripler le financement du Programme des technologies propres en agriculture.

Des plans de réduction d'émissions ultérieurs seront élaborés pour chaque objectif et fourniront une voie continue pour que le Canada parvienne à des émissions nettes zéro d'ici 2050. Ils seront revisités lors de chaque année charnière pour s'assurer qu'ils tiennent bien compte de l'évolution de la technologie, des secteurs, des marchés et des actions des Canadiens. De plus, la Loi exige qu'un rapport d'étape soit rédigé pour chacune de ces cibles afin d'évaluer la mise en œuvre continue du plan de réduction des émissions concerné. Le premier se penchera sur la réalisation du PRE de 2030; il doit être préparé avant la fin de 2023 et déposé devant chaque chambre du Parlement au cours des 15 premiers jours de séance de chacune d'entre elles suivant la date à laquelle il a été finalisé.

**Analyser les impacts, les risques et les possibilités de la transition vers la carboneutralité sur le marché du travail et s'efforcer d'atténuer les impacts négatifs tout en promouvant la production locale (recommandations 2, 4 et 5) :**

Le gouvernement du Canada approuve les recommandations 2, 4 et 5 qui, ensemble, lui conseillent d'adopter une approche globale pour évaluer et comprendre **les répercussions d'une économie nette zéro sur les travailleurs, les industries et les collectivités, y compris les possibilités et les risques**. En particulier, le rapport lui recommande de collaborer avec les partenaires et les intervenants afin d'effectuer des analyses, pour chaque industrie, de l'impact sur le marché du travail d'une transition vers la carboneutralité (recommandation 2); d'adopter une approche générale lors de l'évaluation des risques et des possibilités liés à une transition vers la carboneutralité (recommandation 4); et de s'efforcer d'atténuer les impacts négatifs de la transition sur les régions et les collectivités, tout en promouvant la production locale et en soutenant les travailleurs (recommandation 5). Le gouvernement présente ci-dessous un premier rapport d'étape.

Le gouvernement reconnaît qu'il est important que le Canada dispose d'un plan pour accélérer la création d'une économie à faibles émissions de carbone; anticiper les possibilités et les risques de cette transition sur le marché du travail; et veiller à ce que notre main-d'œuvre soit en mesure de prospérer dans un avenir carboneutre. Il sera également essentiel de mettre en place des mesures pour suivre ces progrès dans le temps. Le plan provisoire pour des emplois durables définit le cadre et l'approche législative que nous proposons pour soutenir la création d'emplois durables dans tout le pays. Il s'appuie sur une série de plans fédéraux visant à soutenir l'économie à faibles émissions de carbone, notamment la Stratégie canadienne pour l'hydrogène, la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques et la future Stratégie canadienne pour les bâtiments verts. Ce plan, ainsi que la législation sur les emplois durables récemment

déposée par le gouvernement, témoigne d'un engagement à établir un cadre de gouvernance, de responsabilité et de mobilisation afin de garantir une action continue dans le temps pour soutenir les travailleurs et les collectivités dans leur transition vers une économie à faibles émissions de carbone. La création d'un Conseil des partenariats sur les emplois durables tripartite élargi garantira que le gouvernement recevra des conseils réguliers et continus sur son approche, éclairés par une mobilisation continue avec les travailleurs et les collectivités.

Comme l'indique le plan provisoire pour des emplois durables, le gouvernement adopte une approche centrée sur les travailleurs et les personnes pour passer à une économie à faibles émissions de carbone axée sur la création d'emplois, le développement de la main-d'œuvre et la croissance économique, notamment par l'entremise de la transformation sectorielle. Les ressources naturelles abondantes du Canada et sa capacité à les exploiter de manière durable et inclusive constituent des avantages comparatifs importants dans la transition mondiale vers une économie carboneutre. Ainsi, nous avons une occasion sans précédent de créer de bons emplois bien rémunérés, des communautés prospèrent et une prospérité durable d'un océan à l'autre, tout en atteignant nos objectifs ambitieux en matière de climat et de nature.

Les Tables régionales sur l'énergie et les ressources constituent une partie essentielle des efforts du gouvernement pour saisir ce moment historique et s'assurer que les Canadiens récoltent les avantages économiques de l'action climatique. Le gouvernement s'appuie sur celles-ci pour travailler avec chaque province et territoire, en collaboration avec les partenaires autochtones et avec l'apport des principaux intervenants, y compris ceux qui représentent les travailleurs, afin de faire progresser les priorités économiques clés dans les secteurs de l'énergie et des ressources à l'échelle du pays. Les tables régionales visent à harmoniser les ressources, les calendriers et les approches réglementaires pour tirer parti de ces possibilités régionales qui peuvent éclairer l'approche du Canada en matière de soutien aux travailleurs et de création d'emplois durables. Les agences de développement régional (ADR) s'efforcent également d'encourager une croissance économique inclusive et durable en apportant un soutien qui aide les entreprises et les collectivités à passer à une économie plus verte et plus inclusive.

Dans de nombreux cas, les emplois durables de l'avenir exigent des compétences que les travailleurs canadiens possèdent déjà, et dans d'autres, la formation sera importante, car ces derniers chercheront à répondre à la demande dans de nouveaux rôles et secteurs en pleine croissance. Comme souligné dans le Plan provisoire pour des emplois durables, il est essentiel d'investir dans la main-d'œuvre canadienne au moyen de la formation ainsi que du perfectionnement et du recyclage des compétences pour libérer le potentiel d'emploi dans l'économie à faibles émissions de carbone. Plusieurs travailleurs ont une expérience appréciable et des compétences transférables, ne nécessitant qu'un certain perfectionnement professionnel, tandis que d'autres auront besoin de plus de soutien pour saisir les nouvelles possibilités. Le gouvernement a réalisé des investissements historiques dans les programmes de compétences, y compris pour les emplois durables, par l'entremise de diverses initiatives comme le Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle, le Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés, et un nouveau volet de financement des emplois durables du

Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage.

Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire d'améliorer la collecte et la diffusion des données sur la manière dont les collectivités, les industries et les travailleurs s'adaptent à l'économie à faibles émissions de carbone. Il doit notamment évaluer les défis ainsi que les nouvelles possibilités d'emploi. Dans son plan provisoire pour des emplois durables, il s'engage à peaufiner le processus de collecte, de suivi et d'analyse des données sur le marché du travail. Il s'agit d'une entreprise complexe nécessitant une collaboration avec divers partenaires et requérant des efforts continus. À l'aide des renseignements et des données actuellement disponibles sur le marché du travail, RNCan et d'autres ministères, comme Statistique Canada et EDSC, ainsi que divers intervenants, effectueront des analyses afin d'assurer un suivi de l'évolution vers une économie à faibles émissions de carbone ainsi que des possibilités et des risques attendus, en plus d'évaluer les exigences en matière de main-d'œuvre et de compétences pour appuyer les emplois durables. Le gouvernement partagera également les résultats pertinents et les renseignements d'évaluation liés aux programmes de compétences en cours, comme la priorité de l'économie à faibles émissions de carbone du Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre, l'Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie, le Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés et le programme Compétences pour réussir. Il s'est engagé à soutenir un investissement continu dans la recherche interne et externe et dans l'élaboration de données afin d'améliorer la compréhension des conditions actuelles et futures du marché du travail.

Les travaux en cours sur le dossier des emplois durables seront coordonnés par le Secrétariat des emplois durables, et des plans d'action à ce sujet seront aussi élaborés régulièrement pour bien refléter l'approche gouvernementale alors qu'elle évolue au fil du temps. Grâce à ces activités, le gouvernement continuera d'évaluer les possibilités et les risques sur le marché du travail pour l'avenir carboneutre du Canada, et prendra des mesures pour les maximiser et les atténuer, selon le cas.

**Fixer des objectifs et des principes explicites, en partenariat avec les travailleurs, les collectivités et d'autres parties prenantes (recommandation 3) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Les principes énoncés dans le préambule de la législation sur les emplois durables sont le fruit de plus de deux ans de consultations et d'échanges avec les provinces et les territoires, les peuples autochtones, les travailleurs et les syndicats, l'industrie, les organisations environnementales et la société civile, ainsi qu'avec les Canadiens intéressés. Le préambule de la législation souligne que l'action du gouvernement fédéral en matière d'emplois durables s'inscrit dans le contexte de son engagement à : l'Accord de Paris et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050; soutenir l'avenir et la qualité de vie des travailleurs et de leurs collectivités; et promulguer la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNU)*.

Après deux années de consultation et de coopération avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans l'ensemble du Canada, le plan d'action 2023-2028 (plan d'action de la LDNU) a été publié en juin 2023 et comprend la mesure 33 du plan d'action, dirigée par Ressources naturelles Canada, qui vise à élaborer et à mettre en œuvre des mesures pour accroître la participation économique des peuples autochtones et de leurs communautés à l'exploitation des ressources naturelles, notamment par l'intermédiaire du cadre national de partage des avantages.

Les principes fournissent une orientation générale pour l'approche du gouvernement fédéral en matière d'emplois durables, en mettant l'accent sur : un dialogue adéquat, informé et continu; des politiques et des programmes qui soutiennent la création d'emplois décents, les besoins locaux et régionaux, tiennent compte des valeurs culturelles et encouragent une large contribution des parties prenantes; l'inclusion et l'importance de créer des possibilités pour les groupes sous-représentés, y compris les peuples autochtones; et la coopération internationale pour garantir des conditions de concurrence équitables et éclairer et documenter les approches canadiennes en matière de soutien aux travailleurs et aux collectivités.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif clair d'atteindre la carboneutralité, comme l'indique le cadre législatif contenu dans la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* et son objectif connexe, d'ici à 2050, ainsi que l'exigence d'objectifs intermédiaires et d'un cadre de responsabilité et de transparence qui l'accompagne. Cet objectif contribuera à orienter et à soutenir l'approche du gouvernement en matière d'emplois durables.

**Mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes (recommandation 6) :**

Le gouvernement du Canada est d'accord sur le principe de cette recommandation, qui a également été abordée dans notre réponse aux recommandations formulées par le Comité permanent des comptes publics (PACP), qui a examiné les constatations de la vérification de 2022 du Commissaire à l'environnement et au développement durable, lequel a dégagé six recommandations du GTTE qui n'ont pas été prises en compte ou qui ne l'ont été qu'en partie. Dans sa réponse au rapport du PACP, le gouvernement a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du GTTE, comme indiqué ci-dessous :

*Élaborer, communiquer, mettre en œuvre, surveiller, évaluer et déclarer publiquement un plan de transition équitable pour l'élimination progressive du charbon, dont un ministre clé sera le champion, afin de surveiller les progrès et de produire des rapports à leur sujet.*

Le cadre de gouvernance, de responsabilisation et d'engagement à établir par l'entremise de la législation fédérale sur les emplois durables déterminera un processus d'action continue pour aider les travailleurs et les communautés à s'épanouir dans une économie à faibles émissions de carbone, y compris ceux qui sont touchés par l'élimination progressive du charbon pour la production d'énergie. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour soutenir les collectivités et les travailleurs, y compris de vastes mesures de renforcement des compétences, de formation et de diversification économique, ainsi que des mesures ciblées pour appuyer des travailleurs et

des collectivités en particulier. Il s'agit notamment d'un engagement de 185 millions de dollars pour appuyer des activités de développement des compétences et de diversification économique en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, par l'entremise de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon (ICTC) dotée de 35 millions de dollars, et de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon – Fonds d'infrastructure (ICTC-FI), dotée de 150 millions de dollars, réalisées par PrairiesCan et l'APECA. L'APECA et PrairiesCan rendent compte annuellement de leurs résultats pour l'ICTC et l'ICTC-FI dans leurs rapports sur la Stratégie ministérielle pour le développement durable et le site Web de RNCan présente des mises à jour régulières des projets financés dans le cadre de l'ICTC et de l'ICTC-FI.

*Inclure des dispositions pour la transition équitable dans les lois et règlements du gouvernement fédéral sur l'environnement et le travail, ainsi que des ententes intergouvernementales pertinentes.* En juin 2023, le gouvernement a déposé le Projet de loi C-50 la Loi canadienne sur les emplois durables, qui vise à créer un cadre permettant au gouvernement fédéral de faciliter et de promouvoir la création d'emplois durables et de soutenir les travailleurs et les collectivités au Canada dans la transition mondiale vers la carboneutralité. Ce cadre pourrait faciliter la transparence, la responsabilité, la mobilisation et l'action des entités fédérales concernées, y compris celles qui se concentrent sur le développement des compétences, le développement économique et la réduction des émissions, tant à l'échelle nationale que régionale. Le gouvernement a également indiqué son engagement en faveur de cette question par l'entremise d'accords internationaux, notamment en signant une Déclaration à la 26<sup>e</sup> Conférence des parties de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, indiquant un engagement envers une économie à émissions nettes zéro qui comprend un soutien aux travailleurs, une mobilisation des intervenants, des stratégies économiques, des normes en milieu de travail, des chaînes d'approvisionnement et des cibles climatiques.

*Établir un fonds de recherche ciblé à long terme pour l'étude des répercussions de l'élimination progressive du charbon et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.* Le gouvernement convient de l'importance critique de la recherche pour étudier les répercussions de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Bien que le gouvernement n'ait pas établi un fonds de recherche axé précisément sur l'élimination progressive du charbon, il continue d'étudier les répercussions de la future économie à émissions nettes zéro au Canada par l'entremise d'un certain nombre d'initiatives.

*Créer un inventaire détaillé et accessible au public contenant des renseignements sur le marché du travail relatifs aux travailleurs du charbon, comme les profils de compétences, les données démographiques, les lieux et les employeurs actuels et potentiels.* Le gouvernement du Canada convient que la disponibilité de renseignements sur le marché du travail est importante pour mettre en relation les travailleurs et les employeurs, et il a tenu compte de cette recommandation. Les travailleurs de l'industrie du charbon peuvent accéder aux renseignements sur le marché du travail par l'entremise de mécanismes existants tels que le site Web du Guichet-Emplois du gouvernement, qui fournit à tous les Canadiens des renseignements sur le marché du travail, les tendances et les possibilités en matière d'emploi partout au Canada. Il aide

les Canadiens à trouver du travail et à planifier leur carrière, et permet aux employeurs de recruter et d'embaucher plus facilement dans tout le pays. Des mesures supplémentaires en place à l'échelle provinciale et territoriale permettent également de répondre à cette recommandation du GTTE.

*Créer un programme de financement complet à l'intention des travailleurs qui demeurent sur le marché du travail afin de répondre à leurs besoins à toutes les étapes pour garantir un nouvel emploi, y compris une aide au revenu, l'éducation et le renforcement des compétences, le réemploi et la mobilité.* Le gouvernement a un ensemble de programmes qui pourraient soutenir les travailleurs, par l'entremise de perfectionnement des compétences et de formations. Ces mesures comprennent le Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, le Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés, le Fonds pour les compétences et les partenariats et les ententes de transfert relatives au marché du travail. De plus, le Canada possède un solide système de soutien du revenu, y compris l'assurance-emploi (AE). À l'été 2022, le Canada a conclu ses consultations de deux ans avec les parties prenantes et les Canadiens, et les travaux se poursuivent sur la manière d'élaborer un régime d'assurance-emploi qui réponde à toutes les conditions du marché du travail, que le taux de chômage soit élevé ou faible, et qui soit accessible, adéquat et financièrement viable.

*Créer un programme de prestation de raccordement pour les travailleurs qui devanceront leur retraite en raison de l'élimination progressive du charbon.* Le Régime de pensions du Canada est un système de pension complet destiné à tous les travailleurs canadiens, quel que soit le type de travail qu'ils choisissent. Permettre à certains groupes d'accéder plus tôt que d'autres aux prestations du RPC créerait des inégalités et irait à l'encontre des mesures qui ont été prises pour rendre le régime stable et durable. Actuellement, il existe déjà une disposition générale d'abandon pour tenir compte des périodes de faibles revenus d'emploi ou d'absence de revenus d'emploi qui est disponible pour les travailleurs qui en ont besoin. En outre, il existe des considérations importantes en matière de PT. Par exemple, ce changement proposé pourrait entraîner la nécessité d'augmenter le taux de cotisation, exiger l'approbation non seulement du gouvernement du Canada, mais aussi des deux tiers des provinces représentant au moins les deux tiers de la population. En outre, de récentes études et modélisations laissent supposer que l'un des défis les plus importants de l'économie à faibles émissions de carbone ne sera pas la pénurie d'emplois, mais plutôt une abondance d'emplois avec une pénurie de travailleurs qualifiés nécessaires pour les occuper. Il sera essentiel d'aider les travailleurs à faire la transition vers de nouveaux emplois durables pour répondre aux besoins futurs de l'économie à faibles émissions de carbone.

Le gouvernement du Canada apprécie l'important travail du GTTE, et ses recommandations ont servi de base à l'approche du gouvernement. Reconnaissant l'importance des conseils d'experts et d'un dialogue continu avec les Canadiens afin d'éclairer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, le gouvernement a l'intention d'établir des mécanismes de mobilisation et d'engagement pour obtenir en continu des conseils d'experts sur son approche. En outre, RNCan, en collaboration avec PrairiesCan et l'APECA, entreprend des travaux pour

surveiller l'impact de l'élimination progressive de l'électricité produite à partir du charbon et la résilience des collectivités tributaires du charbon qui subissent ce changement. L'évaluation de l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon et du programme d'infrastructure connexe, prévue pour 2023-2024, fournira également des enseignements, des renseignements contextuels et des résultats à prendre en considération, parallèlement aux conseils du GTTE, lorsque le gouvernement élaborera les futurs plans d'action pour des emplois durables. Il convient de noter qu'au Canada atlantique, où l'abandon de la production d'électricité à partir du charbon n'interviendra pas avant au moins sept ans, l'APECA s'est concentrée sur des projets de diversification économique afin de s'assurer que les travailleurs de la région disposent d'autres possibilités d'emploi dans d'autres secteurs.

**Engager des ressources financières suffisantes et établir les cadres politiques et législatifs solides (recommandation 7) :**

Le gouvernement du Canada est d'accord sur le principe de cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît que pour bâtir un avenir solide et carboneutre et soutenir la création d'emplois dans tout le Canada, nous devons investir dans les industries et les technologies, envoyer des signaux politiques clairs et mettre en place la législation nécessaire pour prendre des mesures efficaces et à long terme. Depuis 2016, le gouvernement du Canada a atteint les trois objectifs.

Le gouvernement prend des mesures décisives pour réduire les émissions et lutter contre les changements climatiques. Outre l'introduction de plans climatiques en 2016 et 2020, la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* est entrée en vigueur en 2021. Comme indiqué plus haut, le plan de réduction des émissions à l'horizon 2030 est le premier plan à être produit en vertu de *la Loi* et fournit un plan d'action secteur par secteur qui décrit comment le Canada peut atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et de carboneutralité d'ici 2050. Le PRE 2030 s'appuie sur les fondements établis par les actions climatiques existantes du Canada avec une série de nouvelles mesures d'atténuation, de stratégies et d'investissements, dont beaucoup ont été énumérés ci-dessus en réponse à la recommandation 1. Le gouvernement a également engagé plus de 80 milliards de dollars de crédits d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre, l'électricité propre, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, et les technologies propres.

Parallèlement aux plans globaux axés sur la réduction des émissions, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du plan provisoire pour des emplois durables, son approche visant à promouvoir la prospérité économique et à soutenir la création d'emplois durables dans toutes les régions du pays, tout en veillant à ce que les travailleurs canadiens disposent des aides, des compétences et de la formation nécessaires pour réussir. Pour atteindre ces objectifs, le 15 juin 2023, le gouvernement du Canada a introduit une Loi sur les emplois durables à la Chambre des communes.

En plus d'établir les cadres politique et juridique nécessaires, le gouvernement du Canada a fait des investissements fondamentaux dans des mesures visant à réduire les émissions, à favoriser une croissance propre, à promouvoir l'investissement et l'innovation, à protéger l'environnement et à appuyer les travailleurs et les collectivités, toutes mesures qui stimulent la création d'emplois durables. Cela inclut :

- 120 milliards de dollars d'investissements fédéraux engagés depuis 2016 pour lutter contre les changements climatiques et bâtir une économie propre;
- 1,5 milliard de dollars d'investissements historiques pour des programmes de perfectionnement des compétences, y compris les emplois durables; et,
- 185 millions de dollars pour soutenir les efforts de diversification économique et de développement des compétences afin d'aider les travailleurs de l'industrie du charbon et les collectivités touchées par l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030 en Alberta, en Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.
- 301,4 millions de dollars sur deux ans pour soutenir l'emploi et la formation des jeunes, y compris les emplois verts, par l'entremise de la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ).

De plus amples renseignements sur les programmes et initiatives spécifiques financés sont disponibles dans le **Plan provisoire pour des emplois durables**, ainsi que des détails sur les mesures visant à stimuler les investissements du secteur privé dans l'économie à faibles émissions de carbone et les emplois durables.

**Cesser de subventionner les combustibles fossiles et établir un plan d'investissement durable pour le développement d'une économie carboneutre (recommandation 8) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

L'élimination des subventions inefficaces aux combustibles fossiles permet au gouvernement du Canada de soutenir davantage les technologies propres et de travailler dans l'ensemble de l'économie pour réduire les émissions des secteurs traditionnels.

Le 24 juillet 2023, le Canada a annoncé la publication des Lignes directrices et du cadre d'évaluation pour auto-examen des subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Le document d'orientation publié parallèlement au cadre de référence sera utilisé par les ministères et les organismes gouvernementaux pour s'assurer que tous les programmes et toutes les décisions de dépenses futurs sont alignés sur le cadre de référence. Le respect des lignes directrices relève de la responsabilité du ministre responsable d'une décision donnée. Cela évitera la création de nouvelles mesures fiscales ou de programmes non fiscaux qui constituent des subventions inefficaces aux combustibles fossiles.

Ce travail fait suite aux lignes directrices publiées en décembre 2022 pour mettre fin aux nouvelles aides publiques directes à l'énergie fossile internationale sans dispositif de réduction, à savoir l'énergie fossile qui n'utilise pas de technologies de réduction des émissions de carbone.

Ces politiques travailleront de concert pour harmoniser les programmes et les dépenses du gouvernement qui soutiennent le secteur des combustibles fossiles sur l'ambitieux programme climatique du Canada. Il s'agit notamment de poursuivre les travaux visant à respecter l'engagement d'élaborer un plan d'élimination progressive du financement public du secteur des combustibles fossiles sans dispositif de réduction, y compris de la part des sociétés d'État.

Un plan de mise en œuvre visant à supprimer progressivement le financement public du secteur des combustibles fossiles sans dispositif de réduction doit suivre et sera annoncé d'ici l'automne 2024.

Le gouvernement du Canada reconnaît que le passage à une économie carboneutre d'ici 2050 nécessite des investissements publics et privés. Au cours des sept dernières années, le gouvernement a investi 120 milliards de dollars pour réduire les émissions, protéger l'environnement, stimuler les technologies propres et l'innovation, et aider les Canadiens et les collectivités à s'adapter aux effets des changements climatiques. Exemples d'investissement :

- L'**Accélérateur net zéro** de huit milliards de dollars qui appuie les investissements à grande échelle dans les principaux secteurs industriels du pays afin que le Canada demeure concurrentiel dans une économie carboneutre et réduise les émissions de gaz à effet de serre.
- La **Banque de l'infrastructure du Canada**, dotée de 35 milliards de dollars, a déjà investi 10 milliards de dollars dans des projets dans ses cinq domaines d'investissement prioritaires, soit l'énergie propre, le transport en commun, l'infrastructure verte, la large bande et l'infrastructure de commerce et de transport.
- Le **Fonds pour les combustibles propres** de 1,5 milliard de dollars, pour favoriser la croissance de la production de combustibles propres comme l'hydrogène, le diesel et le gaz naturel renouvelables, l'éthanol cellulosique, les carburants synthétiques et l'essence d'aviation durable.
- Le **Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification**, d'une valeur de près de 3 milliards de dollars, qui finance des projets d'énergie renouvelable, de stockage d'énergie et de modernisation du réseau partout au Canada et qui aide à transformer notre réseau électrique afin d'atteindre nos objectifs climatiques pour 2030.
- La **Stratégie sur les minéraux critiques** de 3,8 milliards de dollars annoncée dans le budget 2022, qui contribuera à faire du Canada un fournisseur mondial de choix pour les minéraux critiques qui sont à la base des technologies propres et numériques.
- Le **Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone** qui soutient les projets qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada, à générer une croissance propre, à bâtir des communautés résilientes et à créer de bons emplois pour les Canadiens.
- Construire des infrastructures résilientes au climat pour aider les collectivités à faire face aux catastrophes liées aux changements climatiques en investissant près de 3,9 milliards de dollars dans le **Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes** depuis 2018.

- Depuis la publication du Plan climatique renforcé du Canada en décembre 2020, le gouvernement fédéral a **engagé plus de 1,9 milliard de dollars d'investissements ciblés pour soutenir les communautés autochtones**, y compris des initiatives visant à faciliter le passage à l'énergie propre, à promouvoir des solutions fondées sur la nature, à construire de nouveaux bâtiments communautaires écologiques ou à les rénover, à promouvoir la résilience et l'adaptation, et à entreprendre des projets d'atténuation des catastrophes majeures, entre autres.
- Plus de 2 milliards de dollars pour **aider les villes à s'adapter aux impacts des changements climatiques et à les gérer**, par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des municipalités (par exemple, 75 millions de dollars pour le Programme Municipalités pour l'Innovation Climatique, 50 millions de dollars pour le Programme de gestion des actifs municipaux et plus d'un milliard de dollars pour soutenir les investissements liés à l'efficacité énergétique des bâtiments).

**Prévoir des exigences en matière de planification et de production de rapports régionaux et sectoriels afin de soutenir la croissance des emplois durables (recommandation 9) :**

Le gouvernement du Canada est d'accord sur le principe de cette recommandation.

Le Plan provisoire pour des emplois durables et la législation reflètent l'engagement du gouvernement du Canada à travailler en collaboration avec l'ensemble des provinces et des territoires, les partenaires autochtones et les parties prenantes. En engageant les partenaires et les parties prenantes à l'échelle régionale, notamment par l'intermédiaire des Tables régionales sur l'énergie et les ressources, le gouvernement vise à mieux comprendre les besoins et le potentiel propres à chaque région du Canada.

Comme le prévoit la législation proposée sur les emplois durables, le gouvernement s'est également engagé à publier des plans d'action pour des emplois durables tous les cinq ans et à fournir des rapports d'étape sur leur mise en œuvre tous les deux ans et demi. Ces plans d'action peuvent inclure une analyse à la fois régionale et sectorielle des possibilités et des défis en matière d'emplois durables, sur la base des renseignements obtenus dans le cadre du processus des Tables régionales sur l'énergie et les ressources. Ce mécanisme de production de rapports permettra au Parlement et au public de suivre les progrès du gouvernement, d'évaluer l'efficacité des initiatives et de tenir le gouvernement responsable de ses engagements en matière de soutien à la croissance et à la création d'emplois durables dans l'ensemble du pays. Le Conseil des partenariats sur les emplois durables rendra également compte des résultats de son engagement et conseillera le gouvernement par l'entremise de rapports annuels, qui seront rendus publics et déposés au Parlement.

**Adopter une approche tripartite élargie s'appuyant sur un dialogue social constant en vue de l'établissement de normes, de politiques et de programmes liés au travail (recommandation 10) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

L'un des principaux piliers du soutien à un avenir inclusif et équitable consiste à veiller à ce que les opinions et les besoins des travailleurs et de leurs collectivités soient pris en compte dans les décisions qui ont des répercussions sur leur avenir. Le dialogue social - qui réunit les pouvoirs publics, les travailleurs et l'industrie dans le cadre d'un dialogue soutenu et constant, ainsi que d'autres partenaires et parties prenantes clés - est un élément important du passage à une économie à faibles émissions de carbone, car il garantit une approche collaborative et partagée pour façonner l'avenir carboneutre.

Pour soutenir ce processus, le Projet de loi C-50 créerait un Conseil des partenariats sur les emplois durables chargé de conseiller en permanence le gouvernement. Compte tenu des commentaires reçus lors des consultations sur la législation en 2021 et 2022, le Conseil reflétera une approche « tripartite élargie » fondée sur le dialogue social, avec des membres comprenant des organisations autochtones, des syndicats et des employeurs, ainsi que d'autres parties prenantes et experts concernés. Pour formuler ses conseils, le Conseil des partenariats s'engagera auprès des parties prenantes et des partenaires de toutes les régions du Canada, y compris les communautés rurales et éloignées, et aura l'occasion d'apporter une contribution significative et d'engager un dialogue avec les hauts fonctionnaires du gouvernement afin d'éclairer les normes, les politiques et l'élaboration des programmes relatifs à la préparation au marché du travail dans l'économie canadienne à faibles émissions de carbone. Le Conseil sera créé si le projet de loi C-50 reçoit la sanction royale. Des jeunes dans l'ensemble du Canada discutent également des emplois durables directement avec le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre du Conseil de la jeunesse de RNCan.

**Élaborer des mesures favorisant la participation des peuples autochtones - aussi à titre de propriétaires - aux projets d'énergie propre et de ressources naturelles (recommandation 11) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît l'importance du leadership autochtone et de leur participation économique à l'énergie propre, ainsi que la nécessité pour les groupes autochtones de bénéficier des projets d'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires. Le passage à la carboneutralité offre au gouvernement l'occasion de s'associer à des groupes autochtones pour les aider à participer à des projets d'énergie propre et de ressources naturelles et à se les approprier, afin de favoriser la réconciliation économique tout en veillant à ce que les projets essentiels au passage à la carboneutralité progressent eux aussi.

Pour soutenir ce travail, le budget 2023 a engagé 8,7 millions de dollars en faveur de Ressources naturelles Canada pour élaborer un cadre national de partage des avantages, qui est l'une des mesures (33) du plan d'action de la LDNU (33) menées par le ministère. Ce cadre garantira que les groupes des Premières Nations et de la Nation métisse bénéficient directement des grands projets de ressources dans leurs territoires et que les communautés inuites bénéficient de grands projets de ressources dans l'Inuit Nunangat. Un engagement précoce sur le cadre a permis de cerner les défis auxquels les groupes autochtones sont confrontés pour accéder à des capitaux et à des capacités abordables et de discuter des options pour soutenir les groupes

autochtones dans leur désir de posséder de grands projets. En poursuivant l'engagement sur le cadre national de partage des avantages, le gouvernement continuera à explorer d'autres soutiens fédéraux pour accroître l'accès au capital des groupes autochtones afin qu'ils investissent dans de grands projets de ressources.

Le développement responsable des ressources naturelles contribue au bien-être socioéconomique des groupes autochtones en garantissant la sécurité des communautés. C'est pourquoi Ressources naturelles Canada dirige également la mesure 12 du plan d'action de la LDNU, qui vise à promouvoir l'exploitation sûre des ressources pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones. Il s'agit également de veiller à ce que les droits ancestraux et issus de traités soient respectés grâce à un engagement précoce, significatif et permanent et à des processus réglementaires solides et inclusifs.

Le budget 2023 a annoncé que la Banque de l'infrastructure du Canada accordera des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acheter des prêts participatifs dans des projets d'infrastructure dans lesquels la Banque investit également. Le gouvernement collabore également avec la Banque de l'infrastructure du Canada, les partenaires autochtones et les investisseurs privés pour financer les infrastructures qui débloquent les gisements de minéraux nécessaires à l'économie verte et numérique.

Par l'intermédiaire du programme de Partenariats pour les ressources naturelles autochtones de Ressources naturelles Canada et du Bureau des partenariats avec les Autochtones, le gouvernement aide les groupes autochtones à renforcer leurs capacités et à améliorer leur participation en tant que partenaires égaux dans les projets de ressources naturelles. Le budget 2022 a accordé 100 millions de dollars pour faire progresser la réconciliation économique en améliorant la préparation à une participation véritable dans le secteur des ressources naturelles, dont au moins 25 millions de dollars pour soutenir la participation et la mobilisation des Autochtones dès le début du processus de la Stratégie sur les minéraux critiques. L'un des objectifs du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification est de permettre aux Autochtones de participer davantage aux projets d'électricité propre et de se les approprier. Jusqu'à présent, le programme a soutenu 41 projets appartenant à des Autochtones, pour un montant total de 853 millions de dollars.

Enfin, l'Initiative de foresterie autochtone (IFA) de 17,6 millions de dollars a joué un rôle déterminant dans le soutien au développement économique du secteur forestier mené par les Autochtones. Le programme joue un rôle important dans les premières étapes de développement des entreprises et a soutenu pendant de nombreuses années plus de 42 projets, des étapes de démarrage jusqu'à l'investissement en capital. Dans le cadre du budget 2023, l'IFA donne la priorité aux subventions et aux projets de contribution menés par des Autochtones qui soutiennent la participation et le leadership dans la gestion des forêts, la planification stratégique des possibilités économiques et le développement économique communautaire. Le programme continue d'évoluer pour mieux s'harmoniser avec la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et les recommandations énoncées dans les

94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, par l'entremise d'un engagement ciblé.

**Établir des règles claires pour le financement de la carboneutralité qui reconnaît les normes d'emploi, la participation des Autochtones et les avantages pour les communautés (Recommandation 12) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. et prend des mesures pour y répondre.

Conformément à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU), le gouvernement a travaillé avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis à l'élaboration d'un plan d'action qui comprend les mesures nécessaires pour que les lois fédérales soient conformes à la Déclaration des Nations Unies. Après deux années de consultation et de coopération avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans l'ensemble du Canada, le plan d'action 2023-2028 (plan d'action de la LDNU) a été publié en juin 2023.

Le plan d'action de la LDNU contient 181 mesures (MPA), dont quatre sont propres aux ressources naturelles et à l'énergie propre et seront menées par Ressources naturelles Canada. Ces mesures visent à garantir un développement des ressources sûr et sécurisé pour les femmes, les filles et les personnes 2SLGBTQIA+ autochtones (MPA 12), à élaborer des lignes directrices pour s'engager avec les peuples autochtones sur les projets d'exploitation des ressources naturelles afin d'obtenir un consentement préalable (MPA 32), donné librement et en connaissance de cause; élaborer et mettre en œuvre des actions visant à accroître la participation économique des peuples autochtones et de leurs communautés à l'exploitation des ressources naturelles, notamment par l'entremise du cadre national de partage des avantages (MPA 33); et renforcer la participation des peuples autochtones aux processus décisionnels relatifs aux projets et à d'autres questions qui sont actuellement réglementés par la Régie de l'énergie du Canada (MPA 34).

Le gouvernement reconnaît que lorsque l'on aide les entreprises à se développer, les travailleurs doivent également en bénéficier. En conséquence, l'Énoncé économique de l'automne 2022 et le Budget 2023 ont annoncé que des exigences en matière de main-d'œuvre seraient attachées aux crédits d'impôt à l'investissement pour les technologies propres, l'hydrogène propre, l'électricité propre et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. Pour bénéficier des taux de crédit d'impôt les plus élevés, les entreprises doivent verser aux travailleurs couverts une rémunération totale égale ou supérieure au salaire en vigueur. La définition du salaire dominant serait basée sur la rémunération syndicale, y compris les avantages sociaux et les cotisations de retraite de la convention collective multi-employeurs la plus récente et la plus largement applicable qui peut raisonnablement être considérée comme la norme industrielle pour un métier donné, ou des accords de travail de projet correspondants, dans le secteur de compétence dans lequel la main-d'œuvre en question est employée. En outre, au moins dix pour

cent des heures travaillées par les gens de métier doivent être effectuées par des apprentis inscrits dans les métiers du Sceau rouge.

Le gouvernement tient également compte de considérations sociales plus larges lorsqu'il évalue les projets à financer. Par exemple, dans le cadre des investissements envisagés par le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI), le personnel du programme évalue les avantages globaux pour le Canada, les avantages en matière d'innovation et les avantages pour le public, y compris le soutien à des objectifs généraux tels que l'engagement communautaire et l'inclusion économique. Innovation, Sciences et Développement économique Canada prend en compte le type et la qualité des emplois créés dans le cadre de sa décision globale de recommander ou non l'avancement d'un projet dans le processus d'évaluation. Il s'agit notamment de se concentrer sur les emplois bien rémunérés dans des domaines tels que les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), et de veiller à ce qu'il y ait des possibilités de formation professionnelle pour les employés existants et des possibilités de programme d'enseignement coopératif pour les étudiants. Tous les projets se déroulant sur des terres autochtones issues de traités modernes, ou ayant un impact sur celles-ci, doivent faire l'objet de consultations approfondies avec les détenteurs de droits et tous les promoteurs sont encouragés à s'engager auprès des communautés autochtones voisines pour s'assurer qu'elles bénéficient des possibilités de développement économique.

Le Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification (ERITE) comprend également des mesures visant à accroître les avantages et à permettre la participation des groupes sous-représentés dans le secteur de l'électricité, notamment les femmes, les personnes 2SLGBTQ+, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, les personnes racisées, les jeunes et les personnes handicapées. Étant donné que les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis se heurtent à des obstacles particuliers pour participer à la transition énergétique, le programme ERITE prévoit des pourcentages de financement plus élevés pour les projets appartenant à des Autochtones et soutient des projets de plus petite taille s'ils sont partiellement ou totalement détenus par des Autochtones. Les demandeurs sont tenus de présenter un plan ou un engagement en matière d'EDI pour être admissibles au financement du projet de déploiement. Le volet de renforcement des capacités fournit un financement pour aider les communautés à acquérir des connaissances, des compétences et des ressources qui amélioreront leur accès aux futures possibilités d'énergie renouvelable et de modernisation du réseau. Le programme prévoit également des subventions pour les activités visant à susciter la participation des Autochtones.

**Créer une organisation gouvernementale responsable de planifier des initiatives d'emplois durables et de se consacrer à la mobilisation en vue du développement continu d'une économie carboneutre (recommandation 13) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Comme indiqué dans le plan provisoire pour des emplois durables et dans la législation sur les emplois durables présentée au Parlement, le gouvernement travaille à la mise en place d'un

Secrétariat des emplois durables au sein du gouvernement pour soutenir la mise en œuvre éventuelle du projet de loi C-50, la *Loi canadienne sur les emplois durables*, appuyer les travaux du Conseil des partenariats et coordonner les travaux sur les emplois durables dans les ministères fédéraux, y compris par la préparation des plans d'action à venir. Le Secrétariat a été annoncé pour la première fois dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne 2022, qui proposait d'allouer 250 millions de dollars sur cinq ans à un Secrétariat des emplois durables, à un nouveau volet d'emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, ainsi qu'à un Fonds de formation pour des emplois durables.

La mise en place d'une structure de gouvernance centrale figurait parmi les pratiques exemplaires les plus importantes d'autres secteurs de compétence, une recommandation constante entendue tout au long des consultations publiques et une recommandation clé du commissaire à l'environnement et au développement durable dans son rapport de 2022 sur la transition équitable. La création d'un Secrétariat des emplois durables assurera le leadership et permettra une approche pangouvernementale à l'égard des mesures en faveur des emplois durables et offrira un guichet unique aux travailleurs et aux employeurs, en leur fournissant les renseignements les plus récents sur les programmes, les financements et les services fédéraux dans l'ensemble des ministères. De plus, il permettra une mobilisation essentielle, notamment des provinces et des territoires, lors de l'élaboration des plans d'action pour des emplois durables.

**Rendre les approbations de projets plus efficaces et renforcer l'argumentaire commercial du Canada en tant que destination de premier choix pour les investissements (recommandation 14) :**

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation.

Le gouvernement reconnaît la nécessité de rendre les approbations de projets plus efficaces et de renforcer l'attrait du Canada en tant que destination de premier choix pour les investissements dans les projets de ressources et d'énergie à faibles émissions de carbone. La rationalisation des procédures d'approbation et la mise en place d'un environnement d'investissement stable et favorable sont essentielles pour renforcer la confiance des investisseurs et accélérer le passage à une économie à faibles émissions de carbone.

Le partenariat et la collaboration avec les groupes autochtones, les intervenants de l'industrie et les gouvernements provinciaux et territoriaux sont essentiels pour renforcer un environnement réglementaire rigoureux tout au long du cycle de vie des projets d'énergie propre. Un engagement et une consultation significatifs et précoces avec les groupes autochtones offrent la possibilité d'améliorer encore les délais de réglementation et de construction des projets. Cette participation dès le début du processus permet d'intégrer les connaissances locales et traditionnelles dans la conception et la planification du projet et permet aux promoteurs d'aborder rapidement les problèmes potentiels et de travailler à des solutions mutuellement bénéfiques.

Le gouvernement prend des mesures pour accélérer l'évaluation des projets miniers, énergétiques, nucléaires et autres grands projets. Le budget 2023 a annoncé 10,6 millions de dollars pour le Centre d'excellence sur les minéraux critiques de Ressources naturelles Canada afin de fournir une aide directe aux promoteurs de minéraux critiques pour naviguer dans les processus réglementaires et les mesures de soutien du gouvernement, et 40 millions de dollars pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) afin de soutenir les processus réglementaires dans le Nord. L'Énoncé économique de l'automne 2022 a annoncé l'octroi de 1,3 milliard de dollars sur six ans à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, à la Régie de l'énergie du Canada, à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à dix autres ministères fédéraux, afin de continuer à améliorer l'efficacité des évaluations des grands projets. Le budget 2023 a également annoncé 11,4 millions de dollars sur trois ans pour s'engager auprès des communautés autochtones et pour mettre à jour les lignes directrices destinées aux fonctionnaires fédéraux afin qu'ils s'acquittent de l'obligation de la Couronne de consulter les peuples autochtones et de prendre en compte les incidences sur leurs droits. Le litige en cours au sujet de la constitutionnalité de la Loi sur l'évaluation d'impact devant la Cour suprême pourrait également avoir des conséquences importantes pour les projets, qu'ils soient en cours d'évaluation ou qu'ils doivent encore être évalués par l'Agence. L'issue de ce litige pourrait avoir une incidence sur les efforts déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre cette recommandation.

Par l'intermédiaire de son Bureau de gestion des projets nordiques (BGPN), CanNor contribue également à l'efficacité, à la prévisibilité et à la transparence des processus réglementaires territoriaux. Pour ce faire, elle coordonne la participation des ministères fédéraux aux processus d'évaluation environnementale; elle réunit les organisations autochtones, les promoteurs industriels et les autres intervenants et leur apporte un soutien en matière de gestion des problèmes au cours des processus d'évaluation environnementale et d'examen réglementaire; elle coordonne et tient à jour le dossier de consultation de la Couronne pour les grands projets dans les territoires.

Le gouvernement proposera d'autres mesures pour garantir l'efficacité des examens des grands projets par le Canada, ce qui soutiendra la croissance de l'économie propre du Canada tout en continuant à respecter les normes les plus strictes en matière d'impacts environnementaux et autres. D'ici la fin de 2023, le gouvernement présentera un plan concret pour améliorer l'efficacité des processus d'évaluation des impacts et d'autorisation pour les grands projets. Ce plan comprendra : la clarification et la réduction des délais, l'atténuation des inefficacités et l'amélioration de l'engagement et des partenariats.

Dans le cadre des Tables régionales sur l'énergie et les ressources, le gouvernement travaille également avec les partenaires concernés pour harmoniser les ressources, les calendriers et les approches réglementaires afin de tirer parti des principales possibilités régionales. Par exemple, par l'entremise de la Table régionale de la Colombie-Britannique, le gouvernement travaille avec des partenaires principaux pour accélérer les projets de croissance propre par l'entremise des processus de réglementation et de délivrance de permis, tout en conservant de solides processus d'évaluation intégrée conformes à la LDNU. Il s'agit notamment de vérifier sur le

terrain les approches innovantes permettant de réduire les délais, d'atténuer les inefficacités et d'améliorer l'engagement et les partenariats.

**Veiller à ce que les projets d'énergie nucléaire soient classés comme des projets d'énergie propre et soient admissibles à du financement durable (recommandation 15) :**

Le gouvernement du Canada est d'accord avec le principe de la recommandation 15 et a pris des mesures importantes pour reconnaître que l'énergie nucléaire peut contribuer à l'atteinte de l'objectif de carboneutralité.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a proposé de nombreuses mesures fiscales en faveur de l'économie propre, dont beaucoup prévoient l'admissibilité des technologies nucléaires. Les investissements dans les petits réacteurs modulaires pourraient profiter du crédit d'impôt proposé pour les investissements dans les technologies propres, tandis que les investissements dans les réacteurs nucléaires de toutes tailles pourraient bénéficier du crédit d'impôt proposé pour les investissements dans l'électricité propre. Les investissements dans la fabrication d'équipement pour l'énergie nucléaire ainsi que dans le traitement et le recyclage des combustibles nucléaires ou de l'eau lourde bénéficieraient du crédit d'impôt proposé pour les investissements dans la fabrication de technologies propres et de l'extension proposée des taux réduits de l'impôt sur les sociétés pour les fabricants de technologies à émissions nulles.

L'engagement du gouvernement du Canada en faveur de l'énergie nucléaire dans le cadre de son approche de la lutte contre les changements climatiques est aussi souligné par de nombreuses annonces de financement de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) et du FSI depuis 2018 et l'inclusion de projets de technologie nucléaire dans des initiatives nettes zéro comme celle de l'Accélérateur net zéro du FSI, et les initiatives annoncées dans les récents budgets fédéraux et les plans stratégiques fédéraux plus vastes tels que le Plan de réduction des émissions. Dans le cadre du FSI, le gouvernement du Canada soutient les projets d'innovation dans le domaine de l'énergie nucléaire en tant que projets d'énergie propre et travaille avec divers partenaires pour soutenir, en particulier, le déploiement de la technologie des petits réacteurs modulaires (PRM) au Canada. Le FSI joue un rôle clé dans l'avancement du Plan d'action des PRM du Canada, qui s'aligne sur le mandat du programme, à savoir le financement de secteurs innovants dans lesquels le Canada a un avantage concurrentiel et est en train d'en acquérir un.

**Évaluer la portée et l'efficacité des mesures fiscales actuelles, comme les crédits d'impôt, qui sont destinés aux entreprises produisant des carburants renouvelables et à faible teneur en carbone, y compris l'efficacité des obligations salariales et des engagements en matière d'apprentissage (recommandation 16) :**

Le gouvernement du Canada est d'accord en principe avec la recommandation du Comité, notant que le ministère des Finances examine régulièrement la portée et l'efficacité de toutes les mesures fiscales. Il s'agira notamment des exigences proposées en matière de salaires et d'apprentissage pour certains crédits d'impôt à l'investissement.

Le gouvernement reconnaît que les carburants renouvelables et à faible teneur en carbone, tels que l'hydrogène propre, le diesel renouvelable et le carburant d'aviation durable, devraient générer moins d'émissions sur l'ensemble de leur cycle de vie que les carburants fossiles, et qu'ils seront essentiels à la croissance de l'économie propre du Canada.

De nombreux incitatifs fiscaux sont déjà en place pour soutenir les entreprises produisant des carburants à faible teneur en carbone et des carburants renouvelables :

- Pour compenser le coût de l'investissement dans de l'équipement admissible de production de carburant renouvelable ou d'hydrogène électrolytique, les entreprises peuvent bénéficier d'un amortissement fiscal accéléré de ces investissements dans le cadre des classes 43.1 et 43.2 de la déduction pour amortissement.
- Les entreprises qui développent des projets admissibles de production de carburant renouvelable ou d'hydrogène électrolytique peuvent bénéficier du traitement des dépenses intangibles de démarrage du projet (par exemple, les travaux d'ingénierie et de conception, et les études de faisabilité) en tant que frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada, qui peuvent être déduits en totalité l'année où ils ont été engagés, reportés indéfiniment pour être utilisés dans les années à venir, ou transférés aux investisseurs par le biais d'actions accréditives.
- La réduction des taux d'imposition des sociétés pour les fabricants de technologies sans émissions améliore la rentabilité après impôt des producteurs de biocarburants produits par les déchets et l'hydrogène par électrolyse.

Plus récemment, dans le budget 2023, le gouvernement a annoncé les détails du crédit d'impôt pour l'investissement dans l'hydrogène propre, qui soutiendra les investissements des entreprises dans la production d'hydrogène. Comme annoncé dans le budget 2023, le crédit d'impôt pour l'investissement dans l'hydrogène propre serait soumis à des exigences en matière de main-d'œuvre. Ce crédit s'ajoute au crédit d'impôt à l'investissement pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, qui pourrait également soutenir la production de carburants à faible teneur en carbone et serait également soumis à des exigences en matière de main-d'œuvre. Les exigences comprennent le paiement des salaires en vigueur et la garantie que des possibilités de formation en apprentissage sont créées, ce qui est abordé plus en détail dans la recommandation 12. Comme pour les autres mesures fiscales, le ministère des Finances continuera à examiner l'efficacité des mesures, y compris leur portée et l'admissibilité potentielle d'autres technologies pertinentes.

Le gouvernement soutient également la production de carburants à faible teneur en carbone et de carburants renouvelables par l'entremise d'une série d'autres mesures, telles que :

- la Banque de l'infrastructure du Canada, qui investira au moins 10 milliards de dollars dans le cadre de son domaine prioritaire « Infrastructure verte », qui comprend la production de carburants propres et la production, le transport et la distribution d'hydrogène.
- le Fonds pour les combustibles propres de 1,5 milliard de dollars, afin d'encourager les investissements dans la production de carburants propres, y compris l'hydrogène propre et les biocarburants.

Reconnaissant les possibilités environnementales et économiques de la croissance du secteur des biocarburants au Canada, le gouvernement s'est engagé dans le budget 2023 à collaborer avec l'industrie des biocarburants pour explorer les possibilités de promouvoir sa croissance au Canada. Ces consultations comprendront un examen de différentes mesures de soutien qui pourraient aider le secteur à répondre à la demande croissante de carburants à faibles émissions.

### Travailler avec les intervenants et les partenaires pour développer une industrie de l'hydrogène à faibles émissions de carbone (recommandation 17) :

Le gouvernement accepte cette recommandation.

Des travaux sont en cours pour consulter les intervenants et mettre en œuvre la Stratégie canadienne pour l'hydrogène, et il existe un ensemble de mesures fédérales de soutien à la production et à l'infrastructure de l'hydrogène, ainsi qu'au développement de pôles d'hydrogène.

Ressources naturelles Canada (RNCan) dirige la mise en œuvre de la Stratégie canadienne pour l'hydrogène (Stratégie) publiée en 2020. Des groupes de travail thématiques ont été créés, coprésidés par le gouvernement et l'industrie, et couvrent des défis particuliers dans tous les aspects de la chaîne de valeur de l'hydrogène, de la production à l'utilisation finale, en passant par le transport. Sept rapports et études ont été préparés et ont permis d'approfondir la connaissance des défis et possibilités propres au secteur et de construire des réseaux de collaboration entre l'industrie, les différents ordres de gouvernement, les services publics et le milieu universitaire. Une mise à jour complète des progrès réalisés par le gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie sera incluse dans le rapport biennal qui sera publié d'ici la fin de l'année 2023.

Le gouvernement du Canada offre de nombreux programmes de financement et crédits d'impôt qui soutiennent le développement de l'hydrogène à faibles émissions de carbone et de l'infrastructure connexe, y compris :

- Le budget 2023 a annoncé le **crédit d'impôt pour l'investissement dans l'hydrogène propre**, qui sera disponible pour l'équipement de production d'hydrogène à faible teneur en carbone admissible. Il couvrira 15 % à 40 % des coûts de projets admissibles, les taux de crédit dépendant des émissions du cycle de vie de l'hydrogène produit. Il devrait fournir 17,7 milliards de dollars d'ici 2035. Ce crédit d'impôt à l'investissement (CII) complète les programmes de financement existants qui financent les projets relatifs à l'hydrogène, ainsi que d'autres CII annoncés, tels que le **CII sur le captage, l'utilisation et le stockage du carbone**, le **CII sur la fabrication de technologies propres** et le **CII sur l'électricité propre**, qui peuvent également fournir des aides supplémentaires aux projets de production d'hydrogène.
- Le **Fonds pour les combustibles propres (FCP)** soutient 10 projets de production d'hydrogène pour un total de plus de 300 millions de dollars de contributions fédérales.

Certains des 70 autres projets sélectionnés peuvent utiliser l'hydrogène comme intermédiaire pour produire d'autres combustibles propres. Par exemple, Braya Renewable Fuels (Terre-Neuve-et-Labrador) a reçu 37 millions de dollars au titre du FCP et 49 millions de dollars de financement du Fonds stratégique pour l'innovation pour la conversion de la raffinerie Come By Chance de Terre-Neuve-et-Labrador. Le propriétaire de la raffinerie s'est associé à ABO Wind pour alimenter la raffinerie en hydrogène à faible teneur en carbone d'ici 2027 et commencer à exporter des biocarburants vers les marchés étrangers d'ici 2028.

- Le **Fonds stratégique pour l'innovation-l'initiative Accélérateur net zéro (FSI-ANZ)**, doté de 8 milliards de dollars, finance de nouveaux projets liés à l'hydrogène dans le cadre de son appel à l'action pour les projets relatifs aux grands émetteurs. Le FSI-ANZ a annoncé fin 2022 que 10 projets avaient été sélectionnés pour passer à la deuxième phase d'évaluation de son appel à l'action. À ce jour, le FSI-ANZ a financé deux projets relatifs à l'hydrogène : 300 millions de dollars ont été annoncés en 2022 pour le complexe Net Zero Hydrogen Energy d'Air Products à Edmonton, en Alberta; et 15 millions de dollars ont été annoncés en juin 2023 pour l'installation mondiale de R-D sur les piles à hydrogène d'AVL Fuel Cell Canada à Burnaby, en Colombie-Britannique.
- Le **Programme d'infrastructure pour véhicule à zéro émission** finance les propriétaires/exploitants d'infrastructure pour véhicule à zéro émission (VZE), les organisations de livraison et les organisations autochtones pour déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques et des stations de ravitaillement en hydrogène au Canada. Le programme a financé 36 projets de stations de ravitaillement en hydrogène à ce jour et vise le déploiement de 45 stations d'hydrogène d'ici 2029.
- En 2022, la **Banque de l'infrastructure du Canada** a annoncé le lancement d'une initiative de 500 millions de dollars pour l'infrastructure de recharge et de ravitaillement des VZE. La BIC n'a pas encore financé d'infrastructure de ravitaillement en hydrogène, mais elle est habilitée à le faire. La Banque investit également dans des secteurs prioritaires tels que les infrastructures vertes et l'énergie propre.
- Le **Fonds pour le transport en commun à zéro émission** soutient le déploiement de solutions de groupes motopropulseurs à pile à hydrogène pour les transports en commun. Le fonds a pris des engagements financiers à l'égard de villes canadiennes, comme les 325 millions de dollars accordés à la ville de Calgary pour l'aider à faire passer ses flottes d'autobus à zéro émission.
- Le **Fonds de croissance du Canada**, qui développera des mécanismes d'investissement tels que des contrats de différence pour des technologies comme l'hydrogène, afin de compenser certains des risques qui peuvent dissuader les capitaux privés d'affluer vers les énergies et les technologies propres. Les détails du programme sont encore en cours d'élaboration
- Le **Programme d'innovation énergétique (PIE)** finance des projets de recherche, de développement et de démonstration, ainsi que d'autres activités scientifiques connexes telles que l'élaboration de codes et de normes, qui sont indispensables à la mise en place d'une industrie commerciale de l'hydrogène.

- **Alberta Innovates (AI)** a annoncé un financement de 20,1 millions de dollars pour 18 projets sur l'hydrogène dans le cadre de son Centre d'excellence sur l'hydrogène, dont 10 sont cofinancés en partenariat avec le Programme d'innovation énergétique de RNCan. La valeur totale des projets financés, y compris les investissements de contrepartie des partenaires du projet, s'élève à plus de 200 millions de dollars. RNCan s'est engagé à financer deux concours Alberta Innovates à hauteur de 15 millions de dollars.
- Le gouvernement du Canada soutient le développement de **carrefours** de l'hydrogène proches des sites de production et des marchés. En juin 2021, un financement intergouvernemental, comprenant 3 millions de dollars du FIS, a été annoncé pour Air Products Canada Ltd afin de construire une installation d'hydrogène propre à Edmonton, un site clé recommandé par l'Accélérateur de transition comme carrefour de l'hydrogène. Les agences de développement régional du Canada, telles que PrairiesCan et PacifiCan, financent des plans d'affaires, des études et des projets de démonstration pour des carrefours en Alberta et en Colombie-Britannique. Le Carrefour de l'hydrogène de la région d'Edmonton, annoncé en 2021 et développé par une alliance de partenaires gouvernementaux, industriels, universitaires et autochtones (il est coprésidé par l'ancien grand chef de la Confédération des Premières Nations du Traité Six, George Arcand Jr.), est le plus avancé - avec des plans pour plus de 25 projets à travers la chaîne de valeur et des financements gouvernementaux confirmés de plus de 2 millions de dollars. Le groupe de travail des Carrefours de la Stratégie pour l'hydrogène a servi de forum pour l'échange d'information sur les carrefours et les projets régionaux réussis afin d'accélérer le développement des carrefours.

La programmation ciblée et le financement stratégique du secteur sont également soutenus par des réglementations. Le système fédéral canadien de **Tarification de la pollution par le carbone** et le **Règlement sur les combustibles propres** fournissent un cadre réglementaire pour la croissance d'une économie propre, qui comprend le développement d'une industrie de l'hydrogène à faibles émissions de carbone.

#### **Compétences, formation et aides au revenu dans le cadre de la transition vers la carboneutralité (recommandations 18 et 19) :**

Le gouvernement du Canada approuve la recommandation 18 et est d'accord avec le principe de la recommandation 19.

Le rapport recommande au gouvernement de collaborer avec des partenaires clés afin de cerner les compétences nécessaires dans une économie à faibles émissions de carbone, de donner la priorité aux initiatives de requalification et d'amélioration des compétences pour les groupes historiquement marginalisés ou défavorisés, de développer des formations adaptées à ces compétences et à ces groupes, et de veiller à ce que les programmes de formation soient mis au point en partenariat avec les organisations syndicales. Il recommande également que le gouvernement collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour évaluer l'efficacité et la résilience du système canadien d'avantages sociaux dans le contexte d'une transition vers la carboneutralité.

Le gouvernement continue de collaborer avec les partenaires principaux et les intervenants pour veiller à ce que les possibilités soient accessibles aux jeunes et aux personnes appartenant à des groupes défavorisés (tels que les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants, les communautés racisées et les personnes 2SLGBTQ+), afin d'assurer une prospérité inclusive.

Emploi et Développement social Canada travaille depuis longtemps avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, le milieu universitaire, l'industrie, les syndicats et d'autres acteurs pour veiller à ce que tous les Canadiens, y compris les groupes historiquement marginalisés ou défavorisés, disposent des compétences dont ils ont besoin pour s'épanouir. Par exemple, l'investissement le plus important du gouvernement dans la formation se fait par l'entremise de transferts bilatéraux sur le marché du travail avec les provinces et les territoires. Chaque année, le gouvernement fournit environ 3 milliards de dollars de financement aux personnes et aux employeurs pour obtenir des aides à la formation et à l'emploi par l'entremise des ententes bilatérales sur le développement du marché du travail (EDMT) et les ententes sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO). Les EDMO sont financées par les recettes générales et aident les personnes les plus éloignées du marché du travail, les salariés et les employeurs. Chaque année, plus d'un million d'aides à la formation et à l'emploi sont proposées aux particuliers et aux employeurs dans le cadre de ces ententes. Bien que le gouvernement du Canada fournisse des fonds dans le cadre de ces ententes, les EDMT et les EDMO exigent des PT qu'ils consultent chaque année les acteurs du marché du travail dans leurs secteurs de compétence afin d'élaborer les programmes qui répondent le mieux aux besoins de leur secteur respectif.

Le programme du Sceau rouge est une autre collaboration de longue date entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'industrie, qui fixe des normes professionnelles nationales et crée des outils d'évaluation communs pour les métiers désignés comme Sceau rouge. Le programme du Sceau rouge est supervisé par le Conseil canadien des directeurs de l'apprentissage et mis en œuvre avec le soutien financier du gouvernement fédéral. Les normes nationales du Sceau rouge sont utilisées par les provinces et les territoires pour élaborer des programmes harmonisés de formation en apprentissage. Un contenu plus spécifique est ajouté à ces normes, qui couvre des objectifs d'apprentissage « verts » et des sujets tels que la réduction des émissions et de la pollution, les technologies émergentes qui ont un impact sur les objectifs climatiques nets zéro et la réduction de l'empreinte écologique des métiers.

Le gouvernement propose également un large éventail de programmes destinés à soutenir les demandeurs d'emploi et les travailleurs de tous âges et de tous milieux socioéconomiques, ainsi que les employeurs, les syndicats et les organismes de formation. Nombre de ces programmes, créés en consultation avec les intervenants, contribuent déjà à la création d'emplois durables. Il s'agit notamment des suivants :

- Le **Programme d'appui aux solutions sectorielles pour la main-d'œuvre**, qui aide les secteurs clés de l'économie à mettre en œuvre des solutions pour répondre à leurs besoins actuels et émergents en matière de main-d'œuvre, y compris dans des domaines prioritaires tels que la « création de talents pour l'économie propre ».
- La **Stratégie canadienne de formation en apprentissage**, qui fournit des fonds pour aider les préapprentis, les apprentis, les employeurs, les syndicats et d'autres organisations et les gens de métier à participer à des apprentissages et à réussir dans des carrières dans les métiers spécialisés. Il s'agit notamment d'investissements récents visant à mettre au point la formation aux compétences écologiques pour les travailleurs des métiers dans le cadre de l'initiative pour des emplois durables.
- La Campagne nationale visant à promouvoir les métiers spécialisés en tant que carrière de premier choix auprès des jeunes et des personnes qui les influencent.
- Le **Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones**, un programme fondé sur des distinctions qui finance le développement des compétences et la formation professionnelle pour les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les peuples autochtones urbains/non affiliés. Grâce à ce programme, les organisations autochtones de prestation de services ont l'autonomie nécessaire pour déterminer leurs propres priorités et concevoir des programmes qui répondent aux besoins de leur population et de leurs communautés, ce qui peut inclure des initiatives liées à la transition nette zéro.
- Le **Fonds pour les compétences et les partenariats**, un fonds axé sur les projets qui soutient les partenariats entre les organisations autochtones et les employeurs de l'industrie afin d'offrir une formation professionnelle aux peuples autochtones dans les secteurs prioritaires, qui comprennent les industries qui soutiennent une utilisation plus efficace et des sources d'énergie et ressources de remplacement. Grâce à ce fonds, les peuples autochtones sont formés aux possibilités d'emploi actuelles et émergentes dans l'économie verte.
- La **Stratégie emploi et compétences jeunesse** est une initiative horizontale dirigée par EDSC et mise en œuvre en collaboration avec 11 autres ministères fédéraux, agences et sociétés d'État. La SECJ fournit des fonds à des organisations pour mettre en œuvre une série d'activités qui aident les jeunes à surmonter les obstacles à l'emploi et à développer un large éventail de compétences et de connaissances pour participer au marché du travail actuel et futur. Certains programmes de la SECJ, comme le Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes d'Environnement et Changement climatique Canada, le Programme de stages en sciences et en technologie (PSST) – Emplois verts de Ressources naturelles Canada et le programme Jeunesse Canada au travail de Parcs Canada, visent à mettre les jeunes Canadiens en contact avec des carrières dans le secteur des emplois durables.
- Le **Fonds d'intégration pour les personnes handicapées**, un programme qui aide les personnes handicapées à surmonter les obstacles à leur participation au marché du travail canadien et qui soutient les employeurs qui embauchent des personnes handicapées.
- Le **Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers**, pour soutenir l'intégration des nouveaux arrivants qualifiés sur le marché du travail en finançant des

projets qui rendront les processus de reconnaissance des titres de compétences plus rapides et plus efficaces, et en fournissant des prêts (jusqu'à 30 000 dollars), des services de soutien et des aides à l'emploi pour aider les nouveaux arrivants qualifiés à acquérir une expérience professionnelle au Canada, y compris dans le secteur à faibles émissions de carbone.

- Le **crédit canadien pour la formation**, un crédit d'impôt remboursable qui peut couvrir jusqu'à la moitié des frais de scolarité admissibles. Les travailleurs admissibles âgés de 25 à 64 ans accumulent 250 dollars de crédits par an, dans la limite de 5 000 dollars à vie.

En outre, l'**Initiative de perfectionnement des compétences pour l'industrie**, dirigée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, devrait aider plus de 15 000 Canadiens, y compris ceux issus de groupes sous-représentés, et placer les employeurs en première ligne pour cerner les besoins en compétences des secteurs à forte croissance grâce à des partenariats entre les employeurs et les prestataires de formation qui créent des programmes de perfectionnement de courte durée conçus pour répondre aux besoins des employeurs.

À l'avenir, comme le prévoient le Plan provisoire pour des emplois durables et la législation proposée, le gouvernement continuera à soutenir la création d'emplois durables en tirant parti des programmes actuels et en travaillant en étroite collaboration avec les intervenants pour aider à déterminer les ensembles de compétences nécessaires à une économie à faibles émissions de carbone et veiller à ce que l'ensemble de la main-d'œuvre du Canada soit outillée pour réussir. Cela reste important dans le contexte actuel, également caractérisé par des pénuries de main-d'œuvre, le vieillissement de la population et des changements technologiques.

L'Énoncé économique de l'automne 2022 a annoncé le financement de la création d'un Fonds de formation aux emplois durables, qui constitue également un domaine d'action du Plan provisoire pour des emplois durables. Le Fonds aura pour objectif de rassembler les travailleurs, les syndicats, les employeurs et les établissements de formation de tout le pays afin de se concentrer sur des domaines précis à forte demande, à commencer par l'industrie des batteries durables, les bâtiments à faibles émissions de carbone et les améliorations écoénergétiques. Il s'agira d'aider 15 000 travailleurs d'un bout à l'autre du pays à améliorer leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles pour occuper des emplois dans l'économie à faibles émissions de carbone.

De plus, l'énoncé économique de l'automne 2022 a annoncé un nouveau volet sur les emplois durables dans le cadre du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS), un pilier clé de la Stratégie canadienne pour l'apprentissage, afin d'aider les syndicats à diriger le développement de la formation aux compétences vertes pour les travailleurs des métiers. On s'attend à ce que 20 000 apprentis et compagnons supplémentaires tirent profit de cet investissement.

Le Canada dispose d'un solide filet de sécurité sociale, dont le programme d'assurance-emploi (AE) constitue un élément important. Des millions de Canadiens y ont recours chaque année lorsqu'ils perdent leur emploi ou doivent s'absenter du travail pour cause de maladie, d'accouchement ou pour s'occuper d'un proche. Le gouvernement a achevé deux années de consultations approfondies avec les parties prenantes et les Canadiens, et les travaux se poursuivent sur la manière de mettre en place un régime d'assurance-emploi qui réponde à toutes les conditions du marché du travail, que le taux de chômage soit élevé ou faible, et qui soit accessible, adéquat et financièrement viable.

Le Canada dispose également d'un régime de retraite complet, le **Programme de la sécurité de la vieillesse** et le **Régime de pensions du Canada (RPC)**, pour tous les travailleurs canadiens, quel que soit le type d'emploi qu'ils choisissent. Le Programme de sécurité de la vieillesse est quasi universel, les prestations étant versées aux personnes âgées de 65 ans et plus en fonction du nombre d'années de résidence au Canada après l'âge de 18 ans. En outre, de récentes études et modélisations laissent supposer que l'un des défis les plus importants de l'économie à faibles émissions de carbone ne sera pas la pénurie d'emplois, mais plutôt une abondance d'emplois avec une pénurie de travailleurs qualifiés nécessaires pour les occuper. Pour répondre aux besoins futurs, il sera essentiel d'aider les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences afin qu'ils puissent continuer à travailler dans l'économie à faibles émissions de carbone.

En conclusion, le gouvernement du Canada prend des mesures ambitieuses et immédiates pour réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre les changements climatiques, tout en renforçant notre économie par une croissance industrielle propre et les emplois durables connexes. Cette évolution vers une économie à faibles émissions de carbone présente des possibilités importantes dans les secteurs existants et émergents et nécessitera la transformation des industries canadiennes et du marché du travail (ou des marchés du travail) canadiens. Pour atteindre nos objectifs climatiques, il est essentiel que le Canada dispose d'un plan économique pour faire avancer une économie à faibles émissions de carbone et une main-d'œuvre capable de s'épanouir dans une économie à faibles émissions de carbone. Les recommandations du Comité permanent des ressources naturelles renforcent l'impulsion pour les mesures actuelles et futures du gouvernement. Le gouvernement continuera à mettre en place des mesures pour faire progresser la création d'emplois durables tout en communiquant ces actions et en mettant en place d'autres mesures par l'entremise de plans d'action pour des emplois durables selon un cycle quinquennal de responsabilisation débutant en 2025. Lors de l'élaboration de ces plans successifs, le gouvernement continuera de tenir compte des rapports pertinents, notamment des recommandations du Comité permanent des ressources naturelles, des travaux du Conseil de partenariats pour des emplois durables qui sera mis sur pied prochainement et des contributions partagées dans le cadre de l'engagement continu avec les intervenants et les partenaires.